

Reconnaissance officielle de la Médecine Morphologique et Anti-Age

Le Conseil National de l'Ordre des Médecins vient de valider le Diplôme Inter-universitaire de «Médecine Morphologique et Anti-Age» (image corporelle et prévention dans le vieillissement) en octroyant un «droit au titre» pour les médecins diplômés.

Dispensée dans les universités de Paris 13 (Bobigny), Montpellier 1, au LAMC (Laboratoire Anatomique Médico-chirurgical) de Bordeaux 2, cette formation de deux ans est la première et la seule officiellement reconnue pour les actes d'esthétique médicale.

Il s'agit d'une victoire pour l'Association Française des Médecins Esthéticiens (AFME) et pour le Syndicat National de Médecine Morphologique et Anti-Age (SNMMAA), qui militaient depuis des années pour la reconnaissance officielle de cette orientation médicale, mais aussi pour les médecins et les patients désireux de se tourner vers des soins médicaux à visée esthétique.

Un titre médical officiellement reconnu

Désormais, les médecins intéressés vont pouvoir bénéficier d'une formation universitaire, incluant 140 heures d'enseignement théorique et 60 heures de travaux pratiques afin de proposer à leurs patients une prise en charge globale de la prévention du vieillissement englobant :

- la prévention médicalisée du bien vieillir sur des critères scientifiques clairement définis,
- les techniques médicales esthétiques utiles au maintien de l'image corporelle. ■